

A compter du 01/08/2022

HONORAIRES

VENTE LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. **Elle sera d'un montant maximum** fixé conformément au barème suivant:

<u>Montant de la vente:</u>	<u>Honoraires TTC</u>
entre 0 et 100.000 €	: 8 000 €
entre 100. 001 € et 200,000 €	: 15 000 €
entre 200 001 € et 400 000 €	: 25 000 €
entre 400 001 € et 1 000 000 €	: 35 000 €
plus de 1 000 000 €	: 50 000 €

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur

VENTE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

Honoraires ttc. 10%

LOCATION COMMERCIALE - CESSIION DE DROIT AU BAIL - VENTE FONDS COMMERCE

10% TTC du montant de la cession h.t. ou de la vente h.t. du fonds de commerce à charge du cédant ou vendeur et 10% TTC du montant des loyers h.t. de la première période triennale à charge du preneur ou de l'acquéreur.

LOCATION A USAGE D'HABITATION

Honoraires Négociation Preneur :

Visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 12€ TTC/m² représentant le plafond autorisé en zone très tendue

État des lieux : 3€ TTC/m² représentant le plafond autorisé en zone très tendue –

soit un total maximum de 15€TTC/m² de surface habitable

Honoraires Négociation Bailleur :

Visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 12€ TTC/m² de surface habitable

État des lieux : 3€ TTC/m² de surface habitable

Honoraires d'entremises et de négociation : 5€ TTC/m² de surface habitable

LOCATION DE PARKING OU BOX : 3 mois de loyer T.T.C à partager également entre bailleur et preneur

GESTION LOCATIVE

Loyer inférieur à 600 €

Loyer supérieur ou égal à 600 €

Forfait de 50 € TTC/mois

7,00 % TTC

Honoraires de représentation aux Assemblées générales 200 € TTC

Ces pourcentages s'appliquent aux sommes encaissées au titre des loyers et charges.